

Mairie de PROPIAC

République Française

Date de Convocation : 03/06/2025	Membres : En Exercice : 10 Pour : 7 contre : 0	Présents : 7 Votants : 7 abstention : 0
-------------------------------------	--	---

Le 10 juin 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Dorian DUBOUCHET, Élie GIRARD, Sébastien GIRARD, Franck PEUVRIER

Monique ZIMMERMANN,

Etaient absents : Marie-José BRUSSET, Éric CLOT, Driss EL JABBAHI,

Secrétaire de séance : Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2025-18 du 10 juin 2025
Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Propiac

Monsieur le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle de la part du Comité des Fêtes de PROPIAC, en vue d'acheter une friteuse pour les prochaines manifestations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de leur verser une subvention supplémentaire d'un montant de 500 € (cinq cents euros).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Propiac d'un montant de 500 € (cinq cents euros) pour l'achat d'une friteuse.
- **AUTORISE** le Maire à mandater ladite subvention.

Fait à PROPIAC, le 10 juin 2025

Le Maire,
Alan PUSTOCH

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 026-212602569-20250610-DELIB202518-DE